

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE de GAP

COMPTE-RENDU du CONSEIL MUNICIPAL

du 10 juillet 2020

(Vu le Code Général des Collectivités Territoriales
et notamment les articles L.2121-15 et L.2121-25)

1- Désignation du secrétaire de séance

L'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose qu'au début de chacune de ses séances le Conseil Municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de Secrétaire.

Décision :

Il est proposé de nommer Madame Chantal RAPIN.

Aucune objection n'étant apparue pour un vote à mains levées cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :

- POUR : 33

- ABSTENTION(S) : 9

Mme Charlotte KUENTZ, M. Christophe PIERREL, Mme Isabelle DAVID, M. Thierry RESLINGER, M. Eric GARCIN, Mme Pimprenelle BUTZBACH, M. Nicolas GEIGER, Mme Marie-José ALLEMAND, M. Michel BILLAUD

2- Désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants en vue de l'élection sénatoriale

La date des élections sénatoriales a été fixée au 27 septembre 2020.

En application du Code Electoral, dans les communes de 9 000 habitants et plus, tous les conseillers municipaux en fonction sont délégués de droit au collège électoral.

En outre, dans les communes de 30 800 habitants et plus, des délégués supplémentaires doivent être désignés, à raison de un par tranche entière de 800 habitants au dessus de 30 000 habitants.

Les conseils municipaux sont donc convoqués le vendredi 10 juillet 2020, afin de procéder à cette désignation (décret n° 2020-812 du 29 juin 2020).

L'arrêté préfectoral n° 05-2020-07-02-001 en date du 2 juillet 2020 indique le mode de scrutin et le nombre de délégués et de suppléants à élire.

Pour la commune de Gap et la commune de Romette associée, le Conseil Municipal doit désigner 55 délégués titulaires et 16 délégués suppléants.

Les 43 conseillers municipaux sont délégués de droit, ils sont complétés par 12 titulaires supplémentaires pour atteindre 55.

4 conseillers municipaux exercent plusieurs mandats dont chacun d'entre eux leur donne vocation à participer à l'élection sénatoriale. Les élus concernés sont : Monsieur Roger DIDIER, Madame Maryvonne GRENIER, Madame Ginette MOSTACHI et Monsieur Daniel GALLAND, ils doivent faire connaître le nom de leur remplaçant.

Les règles de scrutin applicables sont celles décrites dans l'arrêté préfectoral du 2 juillet 2020.

Les délégués supplémentaires et suppléants doivent être électeurs inscrits sur les listes électorales de la commune, avoir la nationalité française et ne pas être privés de leurs droits civiques et politiques.

Ils sont élus simultanément par les conseillers municipaux, sur une même liste, suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne, sans panachage, ni vote préférentiel.

Tout conseiller municipal ou groupe de conseillers municipaux peut présenter une liste de candidats. Cette liste peut être complète ou incomplète. Chaque liste de candidats aux fonctions de délégués (ou délégués supplémentaires) et de suppléants doit désormais être composée alternativement d'un candidat de chaque sexe (L.289).

La déclaration de candidature est rédigée sur papier libre. Elle doit être déposée auprès de Monsieur le Maire, jusqu'à l'ouverture du scrutin.

Décision :

Il est proposé :

Article unique : de procéder à l'élection des 12 délégués supplémentaires et des 16 délégués suppléants en vue de l'élection sénatoriale.

M. le Maire demande à Mmes GRENIER, MOSTACHI et à M. GALLAND qui ont deux mandats de bien vouloir donner leur suppléant.

Mme GRENIER donne le nom de M. VINCENT Robert.

Mme MOSTACHI donne le nom de Mme REMONNAY Corine.

M. GALLAND donne le nom de M. CADET Jean-Paul.

M. le Maire donne le nom de M. MALFATTO Jean-Christophe.

M. le Maire demande à l'opposition de donner leur liste.

Mme ALLEMAND donne les noms pour la liste "GAP AUTREMENT" pour les délégués supplémentaires :

- CORDIER Elie
- PICARD Vanessa

Pour les délégués suppléants :

- LABAT Thierry
- LALFONT Léna
- LIOTHIN Bernard
- FAUCHATRE Madeleine

Mme DAVID donne les noms pour la liste "AMBITION POUR GAP" pour les délégués supplémentaires :

- LECLAVIER Karine
- GARNIER Jérôme
- GONON Esther
- MARSAUCHE Patrick
- FRABOULET Pauline
- RISPAUD Jean-Denis
- PRUNET Magali
- COTTIN Nicolas
- DAUTAIS Hélène
- DERBEZ Bernard
- JUNOT Savine

Pour les délégués suppléants :

- ROBERT Gilles
- REYNIER Florence
- DEBRAUX Etienne
- MULAT Brigitte

M. le Maire donne les noms pour la liste "ENSEMBLE POUR GAP" pour les délégués supplémentaires :

- BERNARD-REYMOND Pierre
- HAHN Emilie
- DAROUX François
- GERARD Céline
- THERON Jean-Pierre
- PARA Monique
- BONNARDEL Jean-Maurice
- EYNAUD Raymonde
- BERNERD Gérard
- BLANDO Maryse
- GERARD Jean
- PATRON Colette

Pour les délégués suppléants :

- MUNOZ Georges
- BRUTINEL LARDIER Elodie
- TRON Alain
- FONDO Monique
- MALEN Jacques
- DEMARD Daniele
- BUTEUX Olivier
- CAMBOS Isabelle
- FAYOLLET Christian

Les opérations ont donné les résultats suivants après vote au scrutin secret :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... 0
Nombre de votants.....43
Nombre de bulletins nuls..... 0
Nombre de bulletin blancs..... 0
Nombre de suffrages exprimés.....43

Ont obtenu :

Liste ENSEMBLE POUR GAP..... 34 voix
Liste AMBITION POUR GAP..... 7 voix
Liste GAP AUTREMENT..... 2 voix

Par application du système de la représentation proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne, les délégués supplémentaires élus sont les suivants :

- BERNARD-REYMOND Pierre (liste ENSEMBLE POUR GAP)
- HAHN Emilie "
- DAROUX François "
- GERARD Céline "
- THERON Jean-Pierre "
- PARA Monique "
- BONNARDEL Jean-Maurice "
- EYNAUD Raymonde "
- BERNERD Gérard "
- BLANDO Maryse "
- GARNIER Jérôme (liste AMBITION POUR GAP)
- LECLAVIER Karine "

Les délégués suppléants élus sont les suivants :

- MUNOZ Georges (liste ENSEMBLE POUR GAP)
- BRUTINEL LARDIER Elodie "
- TRON Alain "
- FONDO Monique "
- MALEN Jacques "
- DEMARD Daniele "
- BUTEUX Olivier "
- CAMBOS Isabelle "
- FAYOLLET Christian "
- REYNIER Florence (liste AMBITION POUR GAP)
- ROBERT Gilles "